



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023-2024

*Dans quels cas faut-il inscrire votre enfant?*

- *Pour les enfants qui effectuent leur première rentrée en maternelle (nés en 2020)*
- *Pour les enfants qui changent d'école*

**INSCRIPTION EN MAIRIE JUSQU'AU**

**VENDREDI 12 MAI 2023 !**

## COMMENT FAIRE?

### L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUPRES DE LA MAIRIE

#### **Préparer le dossier**

- Remplir le dossier d'inscription (à télécharger sur [pomarez.fr](http://pomarez.fr), ou à retirer à la Mairie)
- L'accompagner des justificatifs suivants
  - Copie du livret de famille
  - Justificatif de domicile
  - Attestation de coefficient familial (cantine)
- Remettre le dossier complet en mairie
  - En le déposant à l'accueil
  - Par mail à [accueil@pomarez.fr](mailto:accueil@pomarez.fr)
  - Par courrier

### L'ADMISSION AUPRÈS DE L'ÉCOLE

#### **Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école au 05.58.89.30.48**

- Se munir
  - du certificat d'inscription délivré par la mairie
  - du dossier d'inscription
  - du carnet de santé de l'enfant

#### **Les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 doivent être à jour des 11 vaccinations exigibles pour l'admission à l'école (loi du 30.12.2017)**

- Certificat de radiation (uniquement dans le cadre d'un changement d'école)